

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet ZENTRA GAZ FRANCE SASU sur la commune principale de l'AIOT 6 Rue de la Gilliere 57140 Norroy-le-Veneur.

La référence de votre dossier est A-3-LROLWW70 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 26/09/2023 à 11h16 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **43325083400010**

Organisme : **DEKRA INDUSTRIAL**

Fonction : **Consultant Sénior**

## Personne morale

N° SIRET **80092770900025**

Raison sociale **ZENTRA GAZ FRANCE SASU**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**302**

**RUE GARIBALDI**

**69007 LYON 07**

## Signataire

Qualité : **Country Manager**

## Référent

Fonction : **Country Manager**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **ZENTRA GAZ FRANCE SASU**

Description des activités :

La présente déclaration porte sur un site de 3 300 m<sup>2</sup> situé à Norroy-le-Veneur (57), au sein d'une zone d'activité sur la parcelle cadastrée section D n°837. L'objet du site est de pouvoir faire commerce du gaz pour les secteurs de la construction, la métallurgie et l'industrie alimentaire. De là, des gaz tels que l'azote, l'oxygène, le dioxyde de carbone, l'argon et de l'acétylène seront distribués en France en bouteilles avec des pressions de service de 200 bar et 300 bar. Le site pour la mise en œuvre de ces activités comprendra : Un terrain extérieur goudronné d'environ 1 000 m<sup>2</sup> Un entrepôt de 295 m<sup>2</sup>, se décomposant de la manière suivante : • À l'intérieur de l'entrepôt, il y a une mezzanine • Des vestiaires avec douches et toilettes pour le personnel de l'entrepôt. Des Bureaux, sur deux étages représentant environ 75m<sup>2</sup> par étage, dont : • 1 large réception. • 5 bureaux. • 1 bureau avec cuisine. • 2 WC Un parking pour 12 voitures L'activité classée constituée par le stockage de bouteille d'acétylène, se concentrera sur une zone délimitée à l'extérieur permettant le stockage des bouteilles. Ces bouteilles arriveront d'Espagne par poids-lourds et ne feront que transiter par le site avant d'être livrées aux clients français.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Adresse **6 Rue de la Gilliere 57140 Norroy-le-Veneur**

X : 929705

Y : 6902194

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

## Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

## Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4719	4719-2	Acétylène (numéro CAS 74-86-2)	Quantité susceptible d'être présente 990 kg	D	Stockage en bouteille, à l'extérieur du bâtiment sur une zone délimitée par un marquage au sol.

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Tous les types de déchets générés rejoindront les filières adaptées, il s'agira principalement de déchets assimilables à des ordures ménagères. En complément, le site pourra en quantité très faible générer les déchets suivants : - Déchets industriels banals: cartons, emballages et chiffons non souillés => Élimination : collecte ordures ménagères, - Déchets industriels spéciaux: huiles, graisses, chiffons et emballages souillés => Élimination: collecte et recyclage ou centre de traitement classe 1**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Le stockage se fera à l'extérieur du bâtiment, induisant par conséquent un enjeu en terme de lutte contre l'incendie extrêmement faible. Un poteau incendie capable de délivrer 60 m<sup>3</sup>/h à 1 bar se situe sur la voie publique à une distance inférieure à 100 m du bâtiment. En outre, les moyens suivants seront mis en œuvre sur le site : Des extincteurs répartis à l'intérieur des bâtiments et dans les lieux présentant des risques spécifiques, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles.; un moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours.**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)